

Département de la Moselle-Arrondissement de Forbach

COMMUNE D'ETZLING

SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2015

Date de convocation : 03/06/2015

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : MM. Fabrice MEYER, Martial SIMON, Martial SCHWARTZ, Serge MEYER, Antoine PERSPICACE, Simon HAMM et Mmes Joëlle LOEGEL, Martine DOMITAR, Nicole BOUSENDORFER, Doris RESCH, Marie-Antoinette PHILIPP, Monique LEGUILLON et Mireille SOULIER

Membres absents excusés : M. Joseph FURGAL

Procurations : M. Joseph FURGAL donne procuration à M. Antoine PERSPICACE

Secrétaire de séance M. Martial SCHWARTZ

Le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et rappelle l'ordre du jour

- 1 Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 10/04/2015
- 2 Communauté d'Agglomération : transfert de la compétence « collecte assainissement des eaux usées »
- 3 Travaux : attribution des marchés
 - A) Remplacement du serveur informatique de la mairie
 - B) Travaux de rénovation de l'éclairage public suite
 - C) Remplacement des poteaux d'incendie suite
 - D) Acquisition de mobilier pour la salle polyvalente
 - E) Aire de retournement rue Sainte Croix
 - F) Aire de stationnement pour PMR devant le cabinet de la kiné
 - G) Acquisition d'un nouveau lave-vaisselle pour la salle polyvalente
- 4 Emplois saisonniers
- 5 Rénovation du terrain de football : avenant à la convention de maîtrise d'œuvre
- 6 Instruction des autorisations du droit du sol(ADS) : délégation de signatures
- 7 Associations : demande de subvention
- 8 SCI MADO
- 9 Communauté d'Agglomération : groupement de commande pour la fourniture d'électricité et de gaz
- 10 Divers
 - A) Remboursement de sinistre
 - B) Motion
 - C) Départ de M. l'Abbé Mathieu BALTZER et l'accueil de M. l'Abbé Sébastien PETITJEAN
 - D) Demandes de subvention
 - E) Informations diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 10/04/2015

- a) Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, M. Martial SCHWARTZ, en tant que secrétaire de séance.

- b) Le Maire a donné lecture du procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 10 avril 2015 qui est accepté à l'unanimité.

2 – Communauté d'Agglomération de Forbach : transfert de la compétence « collecte assainissement des eaux usées »

La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France exerce d'ores et déjà la compétence facultative assainissement, circonscrite aux fonctions « transport et traitement » des eaux usées.

Par délibération en date du 02 avril 2015, notifiée à la commune le 16 avril 2015, la Communauté d'Agglomération a décidé de compléter cette compétence par le transfert de la compétence « collecte des eaux usées ».

L'exercice de cette compétence s'exercerait avec les principes suivants :

- reprise de la totalité des emprunts communaux imputés aux budgets annexes assainissement sans analyser précisément les actifs financés,
- mise en place d'une redevance de collecte communautaire définie sur la base d'une péréquation des redevances communales actuelles avec un délai de convergence de dix ans,
- imputation au budget général de la communauté des frais de traitement des eaux pluviales en station d'épuration estimés à 8% du total des frais de traitement totaux.

En ce qui concerne l'assainissement pluvial, compétence dont le transfert n'est pas demandé pour l'instant, il est prévu de fixer pour les investissements sur les collecteurs unitaires une répartition de 60% à charge de la Communauté d'Agglomération pour les eaux usées et de 40% à charge de la commune pour les eaux pluviales. Par contre, les frais d'exploitation des collecteurs unitaires resteraient entièrement à charge de la Communauté d'Agglomération.

Considérant que le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification susmentionnée pour se prononcer, il est proposé d'émettre un avis favorable au transfert de cette compétence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-8, L5211-17 et L5216-5,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, en date du 02 avril 2015,

Considérant l'intérêt d'une gestion collective concertée de l'assainissement collectif,

Le Conseil Municipal, après vote à main levée (12 voix pour (dont 1 voix par procuration) et 3 voix contre)

- approuve le principe du transfert de la compétence « collecte des eaux usées » à la Communauté d'Agglomération de Forbach à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération,
- indique que les modalités financières et juridiques de ce transfert seront précisées par délibération ultérieure.

3 – TRAVAUX : ATTRIBUTION DES MARCHES

A) Remplacement du serveur informatique de la mairie

Le Maire informe les membres du Conseil que le serveur informatique de la mairie est arrivé en fin de vie.

De part ce qui précède, il soumet deux propositions de prix établis par :

- PC SELECT 6 047.61 € HT
- JVS MAIRISTEM 5 639.00 € HT

Le Conseil, après étude des deux devis, à l'unanimité,

- Est d'accord pour procéder au remplacement du serveur
- Décide de retenir la proposition faite par JVS MAIRISTEM pour un montant de 5 639 € HT ainsi que la proposition pour la maintenance du matériel pour un montant annuel de 508.68 € HT.
- Autorise le Maire à signer le devis correspondant.

B) - Travaux de rénovation de l'éclairage public suite

Le Maire informe que dans le cadre des travaux pluriannuels, pour l'année 2015, il a été convenu que les travaux de rénovation de l'éclairage public se poursuivent avec

- la mise en place de luminaires en LED dans les rues de Behren et de Stiring
- le remplacement des luminaires actuels dans la rue de Spicheren et la voie Romaine avec les luminaires mis en place en 2013 dans les rues de Stiring, de Behren,

Il soumet au Conseil trois propositions de prix à savoir :

- TERRALEC d'Oeting pour 11 552.40 € TTC
- STEUER de Forbach pour 11 358 € TTC
- ARCHIVNET de Faulquemont pour 13 444.80 € TTC

Après délibération et étude des offres, le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir la proposition faite par l'entreprise STEUER de Forbach pour un montant de 11 358 € TTC et autorise le Maire à signer le devis.

C) - Remplacement des poteaux d'incendie suite

Le Maire informe que dans le cadre des travaux pluriannuels, pour l'année 2015, il a été convenu que les travaux pour le remplacement des poteaux d'incendies se poursuivent.

En concertation avec les Sapeurs-Pompiers, cette année trois poteaux d'incendies seront remplacés soit une dépense d'investissement d'environ 9 000 € TTC.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, acceptent de faire réaliser ces travaux et autorise le Maire à signer les devis correspondants.

D) – Acquisition de mobilier pour la salle polyvalente

Le Maire informe les membres du Conseil qu'une partie du mobilier de la salle polyvalente, à savoir 20 tables et 120 chaises, sont arrivées en fin de vie.

Il soumet deux propositions de prix établies par :

- ARRO de WEYERSHEIM pour 10 605.20 € HT
- OMC de Mundolsheim pour 9 892 € HT

Après délibération et étude des offres, le Conseil, à l'unanimité,

- décide de faire réaliser les travaux et de retenir la proposition faite par l'entreprise OMC de Mundolsheim pour un montant de 9 892 € HT.
- autorise le Maire à signer le devis.

E) – Aire de retournement rue Sainte croix

Le Maire informe les membres du Conseil que lors de la collecte des ordures ménagères, qui a lieu sur la commune le lundi, le camion monte ou descend en marche arrière la rue sainte croix.

Pour une meilleure sécurité de la collecte, la Communauté d'Agglomération de Forbach, qui gère le parc des ordures ménagères, demande la création d'une aire de retournement dans la rue sus citée.

De part ce qui précède, il soumet trois offres de prix à savoir

- HC ETA de Behren-lès-Forbach pour 4 400 € HT
- TP KLEIN GUY de Diebling pour 4 503.75 € HT
- EUROVIA de Forbach pour 7 200.35 € HT

De plus, ces travaux sont susceptibles de faire l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général de la Moselle.

Après délibération et étude des offres, le Conseil, à l'unanimité,

- décide de faire réaliser les travaux et de retenir la proposition faite par l'entreprise HC ETA de Behren-lès-Forbach pour un montant de 4 400 € HT
- demande que la société transmettre les plans d'exécution des travaux avant démarrage.
- sollicite l'octroi de la subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général de la Moselle
- s'engage à ne pas effectuer les travaux avant la notification de la subvention.
- Autorise le maire à établir le plan de financement
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.
- autorise le Maire à signer le devis dès que la notification de subvention sera parvenue en mairie.

F) – Aire de stationnement pour PMR devant le cabinet de la kiné

Le Maire informe les membres du Conseil avoir été contacté par Mme KRUSZYNSKI Lauriane, la kiné du village, qui sollicite une aire de stationnement supplémentaire pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite devant le cabinet situé 14, rue de l'Abbé Reinstadler.

De part ce qui précède, il soumet deux offres de prix à savoir

- HC ETA de Behren-lès-Forbach pour 4 500 € HT
- MAEVA de Hambach pour 6 429.50 € HT

De plus, ces travaux sont susceptibles de faire l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général de la Moselle.

Après délibération et étude des offres, le Conseil, à l'unanimité,

- décide de faire réaliser les travaux et de retenir la proposition faite par l'entreprise HC ETA de Behren-lès-Forbach pour un montant de 4 500 € HT
- demande que la société transmette les plans d'exécution des travaux avant démarrage.
- sollicite l'octroi de la subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général de la Moselle
- s'engage à ne pas effectuer les travaux avant la notification de la subvention.
- Autorise le maire à établir le plan de financement
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.
- autorise le Maire à signer le devis dès que la notification de la subvention sera parvenue en mairie.

G) Acquisition d'un nouveau lave-vaisselle pour la salle polyvalente

Le Maire informe les membres du Conseil que le lave-vaisselle de la salle polyvalente est arrivé en fin de vie.

Il soumet plusieurs propositions de prix.

Après délibération et étude des offres, le Conseil, à l'unanimité,

- décide de faire réaliser les travaux et de retenir la proposition faite par la société SCHULTZ EQUIPEMENT de Sarreguemines pour un montant de 3 702 € HT.
- autorise le Maire à signer le devis.

4 - Emplois saisonniers

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 - 2° (*accroissement saisonnier d'activité*),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnels saisonniers pour entretenir les espaces verts, places, voiries et bâtiments communaux durant la période estivales,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct de 3 agents non titulaires au maximum pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale du 06 juillet 2015 au 30 août 2015.

En fonction de la charge de travail, ces agents travailleront pour des périodes comprise entre deux et quatre semaines et assureront des fonctions d'adjoint technique de 2^{ème} classe, non titulaire pour une durée hebdomadaire de services de 35 heures ;

La rémunération des agents sera calculée par référence au 1er échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

5 – Rénovation du terrain de football : avenant à la maîtrise d'œuvre

Le Maire soumet au Conseil l'avenant à la convention de d'honoraire de maîtrise d'œuvre du cabinet Guelle et Fuchs de Forbach 4 295 € HT € HT, consécutif à l'augmentation du montant estimatif des travaux de rénovation du terrain de football.

Le montant des honoraires passe de 9 600 € HT à 13 895 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

6 – Instruction des autorisations du droit des sols (ADS) : délégation de signatures

Le Maire rappelle que dans sa séance du 28 janvier 2015, le Conseil Municipal a été informé qu'à partir du 01 juillet 2015, l'instruction des autorisations du droit des sols ne se fera plus par la Direction Départementale des Territoires mais par un service commun ADS basé au Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle (SCOT).

De part ce qui précède, il soumet au Conseil le projet d'arrêté pour la délégation de signature au service instructeur des ADS et notamment à

- Mme Valérie SIMON, instructrice du droit du sol
- M. Jérôme RUSCHER, instructeur du droit du sol
- M ; Grégory ISSELE, instructeur du droit du sol
- M. Jean-Luc FOSTUR, Directeur du Service technique de la CCFM, superviseur du service de l'instruction

Pour signer les actes et documents suivants :

- Consultation des services et concessionnaires
- Demande de pièces destinées à compléter le dossier
- Lettre de notification et de prolongation de délai
- Tout autre courrier nécessaire dans le cadre de l'instruction à l'exclusion de la décision tels que mentionnés au code de l'urbanisme aux articles R 421-1 et suivants.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte cet arrêté et autorise le Maire à le signer

7 – Association : demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture

- a) de la lettre du 05 juin 2015 adressée par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie du 04 juin 2015 au zoo de Sarrebruck pour 25 élèves des classes de maternelles.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 6 € par élève participant soit 150 €. Cette somme sera versée sur le compte de l'ASSE du Loeberg.

- b) de la lettre du 11 juin adressée par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie au cinéma Le Forum à Sarreguemines pour assister à la projection du film « Le petit prince » pour les 72 élèves du groupe scolaire.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 4 € par élève participant soit 288 €. Cette somme sera versée sur le compte de l'ASSE du Loeberg.

8 – SCI MADO

Le Maire informe les membres du Conseil avoir été contacté par la SCI MADO qui souhaiterait modifier le permis de construire n° 057 202 10 S0003 accordé le 22 décembre 2010.

Ce projet de permis modificatif consisterait à remplacer les deux dernières maisons accolées par deux immeubles collectifs identiques aux trois autres déjà réalisés.

En effet, la raison évoquée par la SCI est que la location d'appartement est plus demandeur que la location de pavillon individuel.

Après renseignements pris auprès de la Direction Départementale des Territoires, ce projet est faisable.

Après délibération, le Conseil Municipal, n'émet aucune objection au projet de permis modificatif sus citée à conditions que celui-ci respect le Plan Local d'Urbanisme.

9 - Communauté d'Agglomération : groupement de commande pour la fourniture d'électricité et de gaz

Le Maire rappelle que dans sa séance du 10 avril 2015, le Conseil a décidé d'adhérer au groupement de commande de la communauté d'Agglomération de Forbach (CAFPF) pour la fourniture d'électricité et de gaz.

Il informe que la commission d'appel d'offres et d'adjudication de la CAFPF, qui est chargé de la passation des marchés d'achat, s'est réunie le 09 juin 2015 pour procéder à l'ouverture des plis concernant la fourniture de gaz.

Quatre sociétés ont répondu à cet appel d'offres. Après examen et analyse des différentes propositions, la commission d'ouverture des plis a retenu la société ANTARGAZ.

Pour la commune d'Etzling, le coût d'économie sur la fourniture de gaz pour l'ensemble des bâtiments communaux est d'environ 24 %.

Le Conseil, à l'unanimité,

- Approuve le choix fait par la commission d'attribution des marchés
- Considère que l'entreprise attributaire du marché présente toutes les qualités requises et a présenté le meilleur prix.
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

10 – DIVERS

A) Remboursement de sinistre

Le Maire informe les membres présents que l'assurance vient de procéder au remboursement de la somme de 370.70 € concernant le bris de glace suite à l'intervention des Sapeurs-Pompiers au logement 2 du complexe du presbytère 2a rue des Champs.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

B) MOTION

Le Maire donne lecture du courrier du Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel concernant le devenir de l'Office National des Forêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal réuni en assemblée ordinaire le 12 juin 2015

- demande à l'Etat de conforter le Régime forestier dont bénéficient les forêts de collectivités de sorte qu'il continue de répondre aux exigences suivantes :
 - un caractère national permettant la péréquation entre les territoires
 - un contenu en terme de missions qui garantisse la protection de la forêt et le service public aux usagers, a minima, à leurs niveaux actuels.
- demande à l'Etat de continuer à confier la mise en œuvre du Régime forestier dans les forêts de collectivités à un acteur unique : l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission de service public et ce conformément aux dispositions du Code Forestier. Pour être en capacité de remplir cette mission, l'Office National des Forêts doit voir ses moyens humains augmentés,
- réaffirme son attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF,
- estime que le financement de la gestion forestière relève du rôle de l'Etat,
- Apporte son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national,

Le Conseil Municipal d'Etzling souhaite que ses demandes soient prises en compte par le contrat Etat/ONF/FNCOFOR pour la période 2016-2020, actuellement en cours de négociation.

C) Départ de M. l'Abbé Mathieu BALTZER et l'accueil de M. l'Abbé Sébastien PETITJEAN

Le Maire fait part au Conseil Municipal

- 1°) du départ de M. l'Abbé Mathieu BALTZER. Une messe sera célébrée à l'église de Spicheren le dimanche 5 juillet 2015 à 10 h où le Conseil Municipal est cordialement invité.

A cette occasion, un cadeau sera offert au curé par les trois communes (Alsting, Etzling et Spicheren) et il est demandé si la Commune d'Etzling y participe.

Après délibération, le Conseil est d'accord pour participer aux frais du cadeau et prend note de l'invitation à la messe de départ de l'Abbé BALTZER.

- 2°) De l'arrivée du nouveau curé M. l'Abbé Sébastien PETITJEAN. Une messe aura lieu à l'église de Spicheren le 06 septembre 2015 à 10 h.

Pour cette occasion, le comité de la Communauté de Paroisse Cœur Immaculé des Hauteurs de Spicheren demande aux trois communes (Alsting, Etzling et Spicheren) de prendre en charges, si elles acceptent, l'organisation et le financement de l'apéritif qui suivra la liturgie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour participer à l'organisation et le financement de l'apéritif à l'occasion de l'arrivée du nouveau curé l'Abbé Sébastien PETITJEAN.

D) Demande de subvention

Le Conseil, à l'unanimité, décide, d'allouer

- La somme de 95 € à l'Association TELEK, pour sa participation à l'organisation de la cérémonie d'accueil des vétérans américains de la 2^{ème} guerre mondiale qui aura lieu le 17 juin 2015.
- La somme de 150 € à l'Amicale du Personnel Communal pour sa participation à l'organisation de la cérémonie de départ de M. l'Abbé Mathieu Baltzer qui aura lieu le 05 juillet 2015.

E) INFORMATIONS DIVERSES

1°) Le Maire informe que, chaque année, il a obligation de tirer au sort sur la liste électorale trois ou quatre personnes en vue de la formation du jury criminel pour l'année suivante.

Cette année, le tirage a eu lieu le 22 mai 2015.

Ont été tirés au sort :

- M. BREIT Adrien
- M. LUCAS Robert
- Mme HOLLER née ADAM Marie-Thérèse
- M. GRUN Marcel.

Le Conseil prend acte de ces résultats

2°) Le Maire donne lecture

- Du courrier de M. MASSON Jean-Louis, sénateur de la Moselle, dans lequel il fait part que devant l'afflux de demandes de subvention de la réserve parlementaire et dans un souci d'équité, il ne pourra plus attribuer qu'une subvention parlementaire par période de trois. Les communes ayant obtenu une subvention en 2014 sont donc concernées pour 2015 et 2016.

Le Conseil prend acte de cette information

3°) du courrier du 16 avril 2015 adressé par l'Inspection Académique de Moselle informant qu'à la rentrée 2015, l'attribution d'un 3^{ème} poste en élémentaire-4^{ème} poste du groupe scolaire..

Le Conseil prend acte de la décision de l'Inspection Académique de Moselle.

4°) Le Maire demande que suite aux élections régionales qui auront lieu cette année les 06 et 13 décembre, la fête annuelle des anciens, qui se déroule chaque année le 2^{ème} dimanche de décembre, doit être cette année, avancée soit au 25 octobre ou 15 novembre 2015, soit reportée au printemps 2016.

Après délibération, le Conseil décide que la fête annuelle des anciens, pour cause d'élections) aura lieu cette année le 15 novembre.

5°) Le Maire fait part au Conseil

- des invitations
 - du groupe scolaire du Loeberg pour le 22 juin 2015 à la salle polyvalent pour la rencontre de chants inter-écoles.
 - De M. Jean-Pierre MASSERET, Président du Conseil Régional concernant le projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république qui aura lieu le 22 juin 2015 à 18 h à Forbach dans la salle des fêtes à côté de la Mairie.
- Des remerciements de Mme Bärbel PHILIPP suite à l'intervention rapide des Sapeurs-Pompiers au domicile de son père qui a fait une attaque cardiaque dans la nuit du 08 et 09 mai 2015.

Le Conseil prend acte de ces invitations et remerciements.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 22 heures 00.
20 délibérations numérotées de 1 à 10E ont été prises ce jour

M. Jean-Luc JEHIN, Maire

M. Fabrice MEYER

M. Martial SIMON

M. Martial SCHWARTZ

M. Serge MEYER

M. Antoine PERSPICACE

M. Simon HAMM

Mme Joëlle LOEGEL

Mme Martine DOMITAR

Mme Nicole BOUSENDORFER

Mme Doris RESCH

Mme Marie-Antoinette PHILIPP

Mme Monique LEGUILLON

Mme Mireille SOULIER